

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 374

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, après le mot :

« qualité »

insérer le mot :

« cellulaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A cet alinéa apparaît la notion de « qualité de l'embryon » il est préférable d'y ajouter le mot « cellulaire »